

DÉLIBÉRATION N° 2022-108
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

Date de la convocation :	
21 septembre 2022	
Date de séance :	
27 septembre 2022	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
28 septembre 2022	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	26
Procurations	07
Votants	33
Pour	33
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

OBJET :

Approuvant le dossier technique et le plan de financement pour l'opération d'acquisition de logiciel de gestion des interventions de la direction des services techniques de la commune de Papeete.

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea	X		
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles		X	CHAMPS Agnès
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche		X	BUIILLARD Michel
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X		
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
BOUTEAU Nicole		X	IENFA Jules
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven	X		
PAVAOUAU Teura		X	
GERARD Dany		X	REY Steven
COUE Vincent	X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X	NENA Tauhiti
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred		X	FOSTER Makau
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia	X		
LIU SING Thierry	X		
PERRY Doris		X	
GALENON Minarii	X		
LE CAILL Heinui	X		

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

26 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement conformément aux dispositions particulières sanitaires en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi modifiée n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Etablissements français de l'Océanie une Commune ayant pour chef-lieu PAPEETE ;

Vu le courrier n°HC/105773/DIE/BFC/nhb du 15 juin 2022 relatif au Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP)- Appel à projet au titre de l'année 2023 ;

Vu le rapport de présentation n°2022- 52 du 20 septembre 2022 présenté par Monsieur Paul MAIOTUI, 1^{er} adjoint au maire.

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

ADOPTE

Article 1 : Est approuvé le dossier technique relatif à l'opération d'acquisition logiciel de gestion des interventions des services techniques de la commune de Papeete.

Article 2 : Est approuvé le plan de financement de cette opération, estimée à 7 027 486 FCFP TTC, précisé comme suit :

- Subvention FIP : 5 000 000 FCFP
- Fonds propres : 2 027 486 FCFP

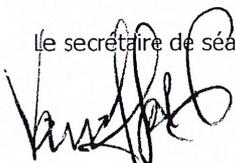
Article 3 : Les crédits relatifs à cette opération seront inscrits au budget principal de la commune.

Article 4 : Le Maire est autorisé à signer la convention de financement correspondante et ses éventuels avenants.

Article 5 : La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois
et an susdits,
Pour transmission conforme*

Le secrétaire de séance


Georges VANFFAUT



Monsieur le Maire


Michel BUIILLARD

Commune de Papeete

RAPPORT N° 2022 - 52

Relatif à un projet de délibération approuvant le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Acquisition logiciel de gestion des interventions de la direction des services techniques de la mairie de Papeete »

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commune de Papeete souhaite optimiser le suivi de l'ensemble des demandes d'interventions et des travaux en régie de la Direction des Services Techniques (DST). Nous souhaitons moderniser notre service.

Qu'il s'agisse de soutenir la qualité des services rendus à la population, d'optimiser les processus en faisant gagner du temps aux agents par une gestion des interventions techniques plus conviviale, mobile et participative, ce projet d'évolution s'inscrit dans un cadre stratégique. Cette démarche de transformation digitale permettra d'aider les services opérationnels dans leur gestion quotidienne.

A ce jour, cette opération est estimée à 7 027 486 F CFP, les montants ne sont à ce stade de l'opération que prévisionnels

Désignation	Montant € (HT)	Montant TTC en F CPF (y compris TVA + CPS)
1. LOGICIEL DST		
Acquisition du logiciel	22 972	3 205 917
Installation	1 500	203 969
Accompagnement	6 900	938 256
Formations	12 350	1 679 343
Sous Total LOGICIEL (43 722 €)	43 722	6 027 486
2. DIVERS ET IMPREVUS		
Divers et imprévus - frais éventuels de déplacement (vols et hébergement)		1 000 000
	Montant total	7 027 486

Ce projet pourrait être financé comme suit :

- Coût total	:	7 027 486 FCFP
- Subvention FIP	:	5 000 000 FCFP
- Part communale	:	2 027 486 F CFP TTC

C'est avec ces précisions que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de délibération approuvant le dossier technique et le plan de financement de l'opération de « acquisition logiciel de gestion des services techniques ».

Papeete le 20 septembre 2022

Le Rapporteur
Le 1^{er} adjoint au maire,
Paul MAIOTUI